
Présidence : Autriche**1152^e SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL**1. Date : jeudi 6 juillet 2017Ouverture : 10 h 05
Suspension : 12 h 55
Reprise : 15 h 05
Clôture : 16 h 052. Président : Ambassadeur C. Koja

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Président a condamné le lancement d'un missile balistique auquel la République populaire démocratique de Corée a procédé le 4 juillet 2017.

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :Point 1 de l'ordre du jour : **RAPPORT DU COORDONNATEUR DES PROJETS
DE L'OSCE EN UKRAINE**

Président, Coordonnateur des projets de l'OSCE en Ukraine, Estonie-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro et la Serbie, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre, la Géorgie, la Moldavie, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/946/17), Fédération de Russie (PC.DEL/929/17), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/931/17), Kazakhstan, Turquie (PC.DEL/949/17 OSCE+), Suisse (PC.DEL/953/17 OSCE+), Canada, Ukraine (PC.DEL/936/17)

Point 2 de l'ordre du jour : **RAPPORT FINANCIER ET ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2016
AINSI QUE RAPPORT DU VÉRIFICATEUR
EXTÉRIEUR**

Sujet examiné au titre du point 3 de l'ordre du jour.

Point 3 de l'ordre du jour : RAPPORT ANNUEL DU COMITÉ D'AUDIT

Président, Vérificateur extérieur de l'OSCE, Président du Comité d'audit, Estonie-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro et la Serbie, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre, la Géorgie et la Moldavie, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/948/17), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/932/17), Fédération de Russie (PC.DEL/930/17 OSCE+), Espagne, France (également au nom de la Belgique)

Point 4 de l'ordre du jour : DÉCISION INTITULÉE « RAPPORT FINANCIER ET ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2016 ET RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTÉRIEUR »

Président

Décision : le Conseil permanent a adopté la Décision n° 1255 (PC.DEC/1255) intitulée « Rapport financier et états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rapport du Vérificateur extérieur » ; le texte de cette décision est joint au présent journal.

Point 5 de l'ordre du jour : DÉCISION INTITULÉE « DATES DE LA RÉUNION DE 2017 SUR LA MISE EN ŒUVRE DES ENGAGEMENTS CONCERNANT LA DIMENSION HUMAINE ET THÈMES POUR SA DEUXIÈME PARTIE »

Président

Décision : le Conseil permanent a adopté la Décision n° 1256 (PC.DEC/1256) intitulée « Dates de la Réunion de 2017 sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine et thèmes pour sa deuxième partie » ; le texte de cette décision est joint au présent journal.

Président, Estonie-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et le Monténégro, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; l'Islande et le Liechtenstein, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre, la Géorgie, la Moldavie et Saint-Marin, souscrivent à cette déclaration) (déclaration interprétative, voir la pièce complémentaire 1 à la décision), Kirghizistan (déclaration interprétative, voir la pièce complémentaire 2 à la décision)

Point 6 de l'ordre du jour : DÉCISION SUR LES DATES ET L'ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION DE 2017 SUR LA MISE EN ŒUVRE DES ENGAGEMENTS CONCERNANT LA DIMENSION ÉCONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTALE

Président

Décision : le Conseil permanent a adopté la Décision n° 1257 (PC.DEC/1257) sur les dates et l'ordre du jour de la Réunion de 2017 sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension économique et environnementale ; le texte de cette décision est joint au présent journal.

Point 7 de l'ordre du jour : AFFAIRES COURANTES

- a) *Agression en cours contre l'Ukraine et occupation illégale persistante de la Crimée par la Russie* : Ukraine (PC.DEL/937/17), Estonie-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et le Monténégro, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; l'Islande et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que la Géorgie et la Moldavie, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/950/17), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/933/17), Turquie (PC.DEL/947/17 OSCE+), Suisse (PC.DEL/954/17 OSCE+), Canada
- b) *Situation en Ukraine et nécessité d'appliquer les accords de Minsk* : Fédération de Russie (PC.DEL/938/17), Ukraine
- c) *Falsification en Lettonie de l'histoire de la Seconde Guerre mondiale* : Fédération de Russie (PC.DEL/939/17/Corr.1), Lettonie (PC.DEL/959/17)
- d) *« Guerre » contre des monuments en Pologne* : Fédération de Russie (PC.DEL/940/17), Pologne (PC.DEL/958/17 OSCE+)
- e) *Déclaration des coprésidents du Groupe de Minsk de l'OSCE* : Président, France (également au nom de la Fédération de Russie et des États-Unis d'Amérique) (PC.DEL/935/17 OSCE+), Arménie, Azerbaïdjan
- f) *Peine de mort aux États-Unis d'Amérique* : Estonie-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro et la Serbie, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que la Moldavie et Saint-Marin, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/952/17), États-Unis d'Amérique
- g) *Meurtre sans discrimination de civils azerbaïdjanais par l'Arménie* : Azerbaïdjan (PC.DEL/942/17 OSCE+), Turquie, Arménie

Point 8 de l'ordre du jour : **RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DU PRÉSIDENT
EN EXERCICE**

- a) *Participation du Président en exercice à la vingt-sixième session annuelle de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, qui se tient à Minsk du 5 au 9 juillet 2017 : Président*
- b) *Participation du Représentant spécial de la Présidence autrichienne de l'OSCE, l'Ambassadeur C. Strohal, à la conférence intitulée « Sûreté des journalistes – Nouveaux défis et réponses », tenue à Vilnius le 3 juillet 2017 : Président*
- c) *Réunion informelle des ministres des affaires étrangères des pays de l'OSCE prévue à Mauerbach (Autriche) le 11 juillet 2017 : Président*
- d) *Point sur les processus de sélection au poste de Secrétaire général de l'OSCE et à certains postes de chef d'institution : Président*
- e) *Avis de vacances au Comité d'audit (CIO.GAL/109/17): Président*
- f) *Expiration de la date limite pour la présentation d'un candidat aux fonctions d'Observateur en chef de la Mission d'observation de l'OSCE à deux postes de contrôle russes sur la frontière russo-ukrainienne : Président*
- g) *Tournoi de volleyball de plage prévu le 8 juillet 2017 : Président*

Point 9 de l'ordre du jour : **RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL**

- a) *Réunion du Réseau des points de contact de l'OSCE pour l'alerte précoce, tenue au Tulbingerkogel (Autriche) du 3 au 5 juillet 2017 : Directeur du Bureau du Secrétaire général (SEC.GAL/98/17 OSCE+)*
- b) *Signature d'un accord de collaboration entre l'OSCE et l'Agence de l'Union européenne pour la formation des services répressifs (CEPOL) à Vienne le 3 juillet 2017 : Directeur du Bureau du Secrétaire général (SEC.GAL/98/17 OSCE+)*
- c) *Lancement à Vienne, le 3 juillet 2017, de la publication intitulée « OSCE Guidebook on Intelligence-Led Policing » : Directeur du Bureau du Secrétaire général (SEC.GAL/98/17 OSCE+)*
- d) *Participation du Directeur du Bureau du Secrétaire général à un atelier de haut niveau intitulé « Renforcement et amélioration de la coopération en matière de cybersécurité dans la région de l'ASEAN », tenu à Bangkok les 28 et 29 juin 2017 : Directeur du Bureau du Secrétaire général (SEC.GAL/98/17 OSCE+)*
- e) *Enquête sur l'incident tragique du 23 avril 2017 dont a été victime une patrouille de la Mission spéciale d'observation en Ukraine : Directeur du Bureau du Secrétaire général (SEC.GAL/98/17 OSCE+)*

- f) *Visite effectuée au Canada par la Représentante spéciale et Coordinatrice de l'OSCE pour la lutte contre la traite des êtres humains du 20 au 23 juin 2017* : Directeur du Bureau du Secrétaire général (SEC.GAL/98/17 OSCE+)
- g) *Réunion des coordonnateurs et rapporteurs nationaux du cadre régional de l'OSCE qui s'occupent de la lutte contre la traite des êtres humains, tenue à Vienne le 30 juin 2017* : Directeur du Bureau du Secrétaire général (SEC.GAL/98/17 OSCE+)
- h) *Participation du Directeur du Bureau du Secrétaire général à une conférence de l'Organisation du Traité de sécurité collective sur les menaces transnationales tenue à Moscou le 16 juin 2017* : Directeur du Bureau du Secrétaire général (SEC.GAL/98/17 OSCE+)
- i) *Inscription à la conférence « Partenariat public-privé dans la lutte contre la traite des êtres humains » prévue à l'échelle de l'OSCE à Moscou, les 20 et 21 juillet 2017* : Directeur du Bureau du Secrétaire général (SEC.GAL/98/17 OSCE+)

Point 10 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Élections législatives ayant eu lieu en Albanie le 25 juin 2017* : Albanie (PC.DEL/941/17), Estonie-Union européenne (l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro et la Serbie, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen ; ainsi que la Moldavie et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/951/17)
- b) *Conférence « Partenariat public-privé dans la lutte contre la traite des êtres humains » prévue à l'échelle de l'OSCE à Moscou, les 20 et 21 juillet 2017* : Fédération de Russie
- c) *Publication par le Département d'État des États-Unis du rapport 2017 sur la traite des personnes* : États-Unis d'Amérique
- d) *Élections législatives prévues les 20 et 21 octobre 2017 en République tchèque* : République tchèque

4. Prochaine séance :

Jeudi 13 juillet 2017 à 10 heures, Neuer Saal

1152^e séance plénière

Journal n° 1152 du CP, point 4 de l'ordre du jour

DÉCISION N° 1255
RAPPORT FINANCIER ET ÉTATS FINANCIERS POUR
L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2016 ET
RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTÉRIEUR

Le Conseil permanent,

Agissant conformément aux dispositions pertinentes du Règlement financier, en particulier de l'article 7.05 et de l'alinéa e) de l'article 8.06, qu'il a approuvé le 27 juin 1996 (DOC.PC/1/96) et révisé le 24 novembre 2016 (PC.DEC/1225),

Réaffirmant l'importance d'une pleine transparence et responsabilité dans le fonctionnement de l'OSCE,

Prenant note du rapport financier 2016 et des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 ainsi que du rapport du Vérificateur extérieur (PC.ACMF/25/17 du 13 juin 2017),

Exprimant sa gratitude au Vérificateur extérieur, la Cour des comptes espagnole, pour le travail effectué,

Prenant note de l'opinion non assortie de réserves sur les états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2016,

1. Accepte le rapport financier et les états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
2. Prie le Secrétaire général d'établir un plan de travail pour assurer le suivi des recommandations formulées par le Vérificateur extérieur dans son rapport pour 2016 et de le présenter au Comité consultatif de gestion et finances le 31 octobre 2017 au plus tard. Prie en outre le Secrétaire général de le tenir régulièrement informé, par l'intermédiaire du Comité consultatif de gestion et finances, de la mise en œuvre de ce plan, en tenant compte des orientations fournies par ledit Comité.



1152^e séance plénière

Journal n° 1152 du CP, point 5 de l'ordre du jour

DÉCISION N° 1256
DATES DE LA RÉUNION DE 2017 SUR LA MISE EN ŒUVRE DES
ENGAGEMENTS CONCERNANT LA DIMENSION HUMAINE ET
THÈMES POUR SA DEUXIÈME PARTIE

Le Conseil permanent,

Rappelant sa Décision n° 476 (PC.DEC/476) du 23 mai 2002 relative aux modalités des réunions de l'OSCE sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine,

Décide :

1. Que la Réunion sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine se tiendra à Varsovie du 11 au 22 septembre 2017 ;
2. De retenir, pour la deuxième partie de la Réunion de 2017 sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine, les thèmes suivants : « Assurer l'égalité dans la jouissance des droits et dans la participation à la vie politique et publique », « Les droits économiques, sociaux et culturels comme réponse aux inégalités croissantes » et « Tolérance et non-discrimination ».

**DÉCLARATION INTERPRÉTATIVE AU TITRE
DU PARAGRAPHE IV.1 A) 6 DES RÈGLES DE PROCÉDURE
DE L'ORGANISATION POUR LA SÉCURITÉ ET
LA COOPÉRATION EN EUROPE**

La délégation de l'Estonie, pays assumant la Présidence de l'UE, a donné la parole au représentant de l'Union européenne, qui a fait la déclaration suivante :

« À propos de la décision du Conseil permanent relative aux dates de la Réunion de 2017 sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine et aux thèmes pour la deuxième partie de ladite réunion, l'Union européenne souhaite faire la déclaration interprétative ci-après au titre des dispositions pertinentes des Règles de procédure :

Nous tenons à remercier la Présidence autrichienne de tous les efforts investis dans la poursuite des débats et des consultations avec les délégations aux fins de parvenir à un consensus à propos de la Réunion sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine. Toutefois, nous regrettons qu'un consensus sur cette décision n'ait pas été trouvé plus tôt et que les thèmes retenus ne soient pas aussi ambitieux que la Présidence l'avait envisagé initialement et n'incluent pas les libertés fondamentales.

Nous comptons que la participation de la société civile aux manifestations dans le cadre de la dimension humaine, y compris la Réunion sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine, se fera conformément aux modalités convenues pour les réunions de l'OSCE sur les questions liées à la dimension humaine.

Nous demandons que la présente déclaration soit annexée au journal de ce jour ainsi qu'à la décision en question. »

L'ex-République yougoslave de Macédoine¹, le Monténégro¹, la Serbie¹ et l'Albanie¹, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; la Norvège, pays de l'AELE, membre de l'Espace économique européen ; ainsi que la Géorgie, souscrivent à cette déclaration.

1 L'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro, la Serbie et l'Albanie continuent de faire partie du processus de stabilisation et d'association.

PC.DEC/1256

6 July 2017

Attachment 2

FRENCH

Original: RUSSIAN

**DÉCLARATION INTERPRÉTATIVE AU TITRE
DU PARAGRAPHE IV.1 A) 6 DES RÈGLES DE PROCÉDURE
DE L'ORGANISATION POUR LA SÉCURITÉ ET
LA COOPÉRATION EN EUROPE**

Faite par la délégation du Kirghizistan :

« Monsieur le Président,

La délégation de la République kirghize souhaite faire la déclaration interprétative ci-après au titre du paragraphe IV.1 A) 6 des Règles de procédure de l'OSCE à propos de l'adoption de la décision du Conseil permanent relative à la date de la réunion sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine.

Le Kirghizistan s'est associé au consensus au vu de la nécessité pour le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme et la Présidence autrichienne de l'OSCE de mener les travaux préparatoires pertinents de manière à garantir les conditions voulues pour éviter la répétition des événements de l'an dernier au cours de la réunion.

Nous ne doutons pas que les mesures prises par la Présidence autrichienne et le Bureau assureront le bon déroulement de la réunion.

Nous sommes reconnaissants à la Présidence autrichienne d'avoir engagé des consultations sur les modalités. Nous notons qu'il faut poursuivre les consultations sur l'optimisation des conditions d'organisation de la réunion. Nous espérons que les États participants joueront un rôle actif dans les consultations à venir en vue de trouver une solution mutuellement acceptable pour les modalités en question.

Monsieur le Président,

Je demande que le texte de la présente déclaration interprétative soit joint à notre décision. »



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/1257

6 July 2017

FRENCH

Original: ENGLISH

1152^e séance plénière

Journal n° 1152 du CP, point 6 de l'ordre du jour

DÉCISION N° 1257
DATES ET ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION DE 2017 SUR LA
MISE EN ŒUVRE DES ENGAGEMENTS CONCERNANT LA
DIMENSION ÉCONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTALE

Le Conseil permanent,

Comme suite à sa Décision n° 1011 sur le renforcement de l'efficacité de la dimension économique et environnementale de l'OSCE, dans laquelle les États participants ont décidé, entre autres, de tenir la Réunion sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension économique et environnementale sur une base annuelle conformément au mandat et aux modalités établis par la Décision n° 995 du Conseil permanent,

Décide de tenir la Réunion de 2017 sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension économique et environnementale les 16 et 17 octobre 2017 à Vienne, conformément à l'ordre du jour figurant dans l'annexe à la présente décision.

DATES ET ORDRE DU JOUR DE LA RÉUNION DE 2017 SUR LA MISE EN ŒUVRE DES ENGAGEMENTS CONCERNANT LA DIMENSION ÉCONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTALE

Vienne, 16 et 17 octobre 2017

Lundi 16 octobre 2017

- | | |
|---------------------|---|
| 9 h 30 – 11 heures | Séance d'ouverture : Bilan de la mise en œuvre des engagements de l'OSCE dans le domaine de l'environnement et de l'énergie |
| 11 heures – 11 h 30 | Pause café/thé |
| 11 h 30 – 13 heures | Séance I : Renforcement de la réduction et de la gestion des risques de catastrophes à tous les niveaux |
| 13 heures – 14 h 30 | Pause déjeuner |
| 14 h 30 – 16 heures | Séance II : Examen de la mise en œuvre des meilleures pratiques dans le domaine de la gestion de l'eau |
| 16 heures – 16 h 30 | Pause café/thé |
| 16 h 30 – 18 heures | Séance III : Sensibilisation aux défis et à la sécurité dans le domaine de l'environnement |

Mardi 17 octobre 2017

- | | |
|---------------------|--|
| 9 h 30 – 11 heures | Séance IV : Renforcement de la coopération dans le domaine de l'efficacité énergétique et de l'énergie renouvelable |
| 11 heures – 11 h 30 | Pause café/thé |
| 11 h 30 – 13 heures | Séance V : Lutte contre la corruption et promotion de la bonne gouvernance dans le domaine de l'environnement |
| 13 heures – 14 h 30 | Pause déjeuner |
| 14 h 30 – 16 heures | Débat d'experts : Possibilités de renforcer le rôle de l'OSCE à l'appui du Programme de développement durable à l'horizon 2030 |
| 16 heures – 16 h 30 | Observation finales |